

RAPPORT DE SUIVI DE LA CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE PAFIO

Unité d'aménagement 037-72

Consultation publique tenue du 19 février au 21 mars 2025

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DES FORÊTS



Remerciements

Nous remercions toutes les personnes qui ont participé, par leurs commentaires, à cette consultation publique.

Réalisation

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
Direction de la gestion des forêts de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches
5700, 4^e Avenue Ouest, local F-316
Québec (Québec) G1H 6R1
Téléphone : 418 643-4680
Télécopieur : 418 644-6980
Courriel : capitale-chaudiere.foret@mrnf.gouv.qc.ca

Photographie de la page couverture :

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts, région 03-12

© Gouvernement du Québec
Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2025

ISBN : 978-2-555-02175-4 (PDF)

Table des matières

CONTEXTE	1
Cadre légal	1
Objectifs de la consultation	1
Période et unités d'aménagement visées	2
Information rendue accessible	3
Bilan de la participation	3
SYNTHÈSE DES COMMENTAIRES ET SUIVI QUE LE MINISTÈRE ENTEND LEUR DONNER.....	3
Conclusion	6
Annexes.....	7
Annonce de la tenue de la consultation.....	7
Avis public	8
Activité d'information tenue	9

Liste des abréviations et des sigles

BGA	 Bénéficiaire de garantie d'approvisionnement
LADTF	 <i>Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier</i>
MRC	 Municipalité régionale de comté
MRNF	 Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
PAFIO	 Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel
PAFIT	 Plan d'aménagement forestier intégré tactique
RADF	 <i>Règlement sur l'aménagement durable des forêts du domaine de l'État</i>
TFS	 Territoire faunique structuré
TLGIRT	 Table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire
UA	 Unité d'aménagement

CONTEXTE

CADRE LÉGAL

En vertu de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* (LADTF), le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) a la responsabilité d'élaborer les plans d'aménagement forestier intégré opérationnels et tactiques.

Cette loi exige que les plans d'aménagement forestier intégré fassent l'objet d'une consultation publique menée par celui de qui relèvent la composition et le fonctionnement de la table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire ou, le cas échéant, par la municipalité régionale de comté à qui en a été confiée la responsabilité en vertu de l'article 55.1.

Le *Manuel de consultation publique sur les plans d'aménagement forestier intégré et les plans d'aménagement spéciaux* indique qu'à la suite de la réception du rapport de consultation préparé par l'organisme responsable, le Ministère prépare un rapport de suivi de la consultation publique. Ce rapport intègre la synthèse des commentaires présents dans le rapport de consultation produit par l'organisme responsable et les suites qu'il entend leur donner.

OBJECTIFS DE LA CONSULTATION

La consultation publique sur les modifications apportées au plan d'aménagement forestier intégré opérationnel a pour but :

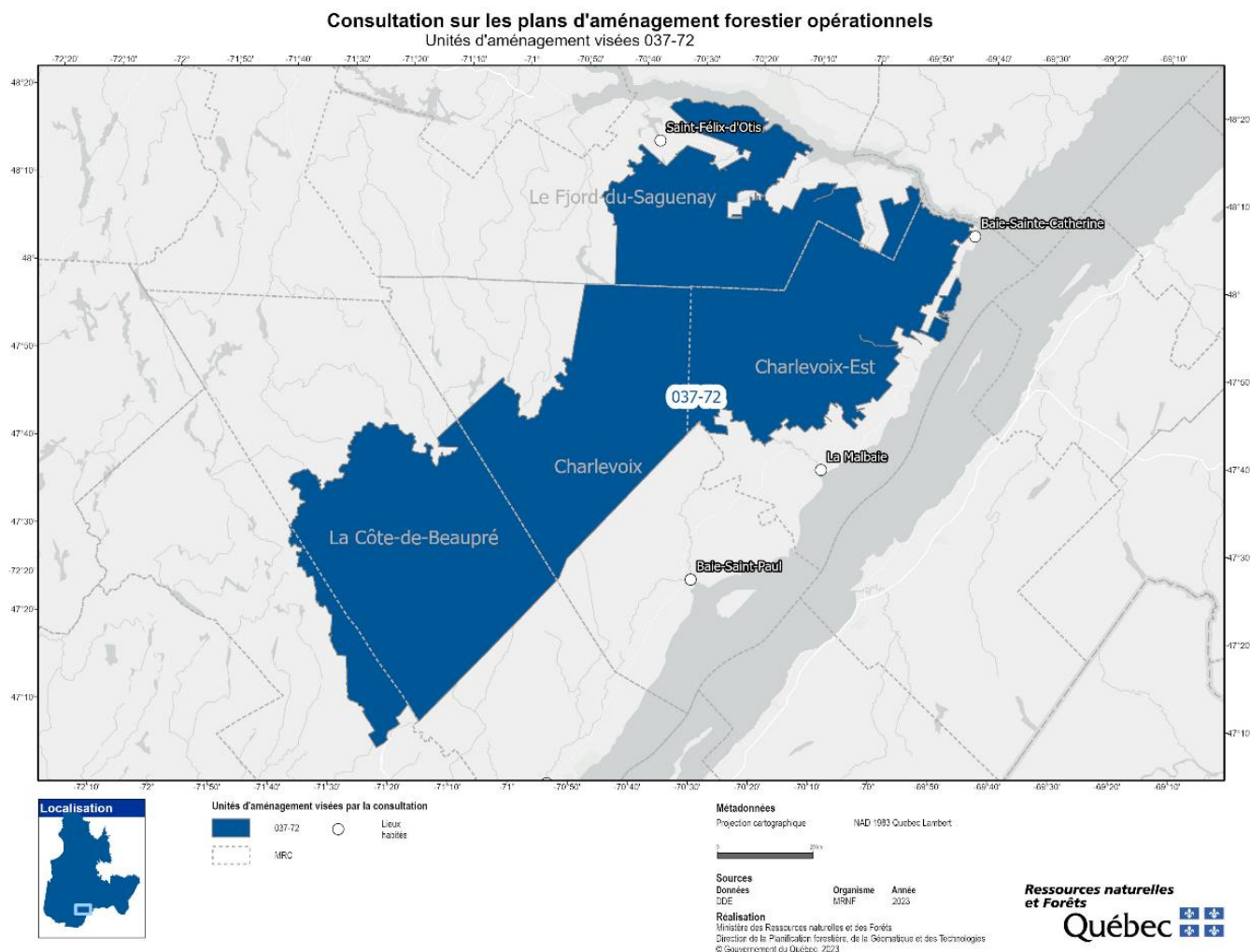
- de répondre au désir de la population d'être informée et écoutée ainsi que de voir ses intérêts, ses valeurs et ses besoins pris en compte dans les décisions relatives à l'aménagement forestier;
- de favoriser une meilleure compréhension de la part de la population de la gestion de la forêt publique québécoise et, plus précisément, de la planification de l'aménagement forestier;
- de permettre à la population de s'exprimer sur les plans d'aménagement forestier proposés et d'intégrer, lorsque possible, les intérêts, les valeurs et les besoins exprimés;
- de concilier les intérêts diversifiés des nombreux utilisateurs et utilisatrices des ressources et du territoire forestiers;
- d'harmoniser l'aménagement forestier avec les valeurs et les besoins de la population;
- de permettre à la ministre de prendre les meilleures décisions possible compte tenu des circonstances.

Source : *Manuel de consultation publique sur les plans d'aménagement forestier intégré et les plans d'aménagement spéciaux*, 2021.

PÉRIODE ET UNITÉ D'AMÉNAGEMENT VISÉES

Du 19 février au 21 mars 2025, le gouvernement invitait la population à s'exprimer sur les modifications prévues dans les plans d'aménagement forestier intégré opérationnels (PAFIO) de l'unité d'aménagement 037-72. Les interventions ciblées couvraient une faible superficie de cette carte, situées principalement dans la région de Charlevoix.

Le public a été informé de la tenue de la consultation par la diffusion de l'avis public présenté en annexe.



Carte 1 – Unité d'aménagement visée par la consultation

INFORMATION RENDUE ACCESSIBLE

Durant la période de la consultation, le Ministère a mis en ligne une carte interactive présentant les chemins potentiels visés dans le cadre d'un projet de restauration d'habitats fauniques dans Charlevoix pour lesquels il souhaitait consulter la population. Cette carte était diffusée sur le site du Ministère à la page [Aménagement forestier dans la Capitale-Nationale | Gouvernement du Québec](#). La clientèle pouvait situer sur la carte un point identifiant le lieu visé par son commentaire et le soumettre à l'aide d'un formulaire intégré.

Les personnes qui désiraient obtenir des renseignements supplémentaires sur les chemins visés pour un démantèlement pouvaient communiquer avec les équipes du Ministère durant les heures d'ouverture.

Une fois la consultation publique terminée, les personnes qui désirent revoir les éléments qui ont fait l'objet de cette consultation peuvent les retrouver sur la carte des consultations antérieures disponible au lien suivant : [Consultation publique sur un plan d'aménagement spécial | Gouvernement du Québec \(quebec.ca\)](#).

BILAN DE LA PARTICIPATION

Dans le cadre de la présente consultation publique, 20 répondants et répondantes ont transmis des commentaires au moyen du formulaire électronique, par courriel ou en s'adressant à notre personnel directement à nos bureaux. Au total, 31 commentaires ont été reçus (écrits ou en personne), dont 4 émis par un organisme, une association ou une entreprise. La différence entre le nombre de commentaires reçus (31) et le nombre de participants (20) s'explique, notamment, par l'aspect répétitif de l'identification de chemins et de leurs diverses utilisations. De plus, le taux de participation restreint s'explique en partie par le fait que la majorité des chemins à démanteler se situe dans la réserve faunique des Laurentides, soit un territoire faunique structuré géré par la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq). La fréquentation du territoire est donc contrôlée. Finalement, notons qu'outre la Sépaq, l'un des principaux types de clientèle affectés par les travaux planifiés était les piégeurs.

Tableau 1 – Nombre de répondants et répondantes ayant participé à la consultation publique et nombre de commentaires reçus

Unité d'aménagement	Nombre de répondants et répondantes ayant transmis au moins un commentaire		Nombre total de commentaires transmis par l'ensemble des répondants et répondantes
	À titre personnel	Au nom d'un organisme	
037-72	17	3	31

SYNTHÈSE DES COMMENTAIRES ET SUIVI QUE LE MINISTÈRE ENTEND LEUR DONNER

Vous trouverez dans le tableau ci-dessous les commentaires reçus pendant la consultation et les réponses du MRNF. Les commentaires ont été reformulés dans un souci de concision. Les renseignements de nature confidentielle ou délicate (p. ex. les coordonnées géographiques, les descriptions détaillées de milieux d'intérêt, etc.) ont été supprimés. La plupart des commentaires reçus étaient relatifs à la fréquentation du réseau routier et à la possibilité de retirer les chemins de la planification forestière pour la restauration de l'habitat du caribou forestier.

Tableau 2 – Résumé des commentaires et suivi que le Ministère entend leur donner

Thème	Catégorie de participants et participantes	Résumé du commentaire	Suivi du MRNF
Voirie/ localisation des travaux	Piégeur	Plusieurs commentaires semblables à celui-ci concernant différentes localisations ont été émis : cette fermeture de chemin n'était pas prévue quand j'ai rencontré [le personnel du MRNF]. De plus, ce chemin donne accès à des installations autochtones.	Le Ministère a communiqué avec le piégeur pour discuter de la planification des chemins à démanteler.
Voirie/ infrastructures (chemins, ponts)	Piégeur	Plusieurs commentaires semblables à celui-ci concernant différentes localisations ont été formulés : j'utilise ce chemin dans son entièreté pour avoir accès au lac X afin de pratiquer le piégeage du castor et du loup. C'est mon seul accès. Je demande que le chemin ne soit pas détruit.	Le Ministère a communiqué avec le piégeur pour discuter de la planification des chemins à démanteler.
Voirie	Enseignement et recherche	1- La Forêt Montmorency (FM) souhaite que le projet ne nuise pas à la mission d'enseignement et de recherche ainsi qu'à la possibilité de mettre en place des dispositifs représentatifs de l'ensemble du territoire. 2- Celle-ci souhaite conserver certains accès, considérant l'ensemble des investissements sylvicoles dans ce secteur. 3- L'Université Laval (UL) souhaite collaborer avec les intervenants et intervenantes du MRNF à mettre sur pied différents projets de recherche en lien avec le caribou forestier. Pour cette raison, l'enjeu de l'accessibilité est également une préoccupation. 4- La FM souhaite être informée au préalable advenant que des travaux de démantèlement soient prévus sur son territoire. 5- De l'information a été transmise au MRNF présentant les résultats d'analyse des différents tronçons proposés.	Le Ministère a communiqué avec la Forêt Montmorency pour discuter de la planification des chemins à démanteler.
Voirie/ localisation des travaux	Piégeur	Chemin utilisé dans la pratique du piégeage.	Le Ministère a communiqué avec le piégeur pour discuter de la planification des chemins à démanteler.
Voirie	Enseignement et recherche	Un intervenant de l'UL a fait parvenir un document présentant une partie de la section sud des chemins visés de la FM qui ont fait l'objet d'une caractérisation précise, dont la localisation des ponceaux. Le second document a été transmis au MRNF afin de l'aider dans la planification des travaux à réaliser.	Le Ministère a consulté les documents de référence soumis et a rencontré les représentants et représentantes de la FM.

Voirie	Gestionnaire de territoire faunique structuré	La Sépaq est d'avis qu'il serait préférable d'attendre l'adoption officielle des projets pilotes ou le dépôt d'une stratégie provinciale de rétablissement des populations de caribous avant d'entreprendre des actions régionales isolées dans la réserve faunique des Laurentides. La Sépaq émet les commentaires suivants : • Il est nécessaire d'éviter de réaliser les travaux pendant la période de chasse à l'orignal, soit du 9 au 30 septembre 2025; • Certains tronçons sont essentiels aux opérations de la réserve faunique des Laurentides et du parc national des Grands-Jardins. Il est donc demandé de retirer ces chemins du projet de fermeture; • La Sépaq suggère d'organiser une visite terrain conjointe avec le personnel du Ministère pour planifier les travaux dans les secteurs touchant la réserve faunique des Laurentides et le parc national des Grands-Jardins; • Considérant que l'ensemble des travaux sont prévus sur des territoires sous la gestion de la Sépaq, celle-ci souhaite obtenir un rapport d'intervention une fois les travaux du présent projet terminés ainsi qu'un bilan des travaux précédemment réalisés dans la réserve faunique des Laurentides. De plus, il est essentiel de recevoir une planification à moyen-long terme des prochains secteurs d'intervention.	Le Ministère a communiqué avec le gestionnaire de territoire faunique structuré pour discuter des travaux à réaliser.
--------	---	---	---

CONCLUSION

Cette consultation publique a permis à la population de s'exprimer sur les modifications à apporter dans le PAFIO portant sur le démantèlement de chemins visés dans le cadre d'un projet de restauration d'habitats fauniques dans Charlevoix. Cet exercice permet de bonifier la planification des chemins à démanteler et contribue à harmoniser l'aménagement forestier avec les valeurs et les besoins de la population.

Pour consulter les différents documents liés à la planification forestière de la région de la Capitale-Nationale, visitez la page prévue à cet effet sur le site Web Québec.ca : [Aménagement forestier dans la Capitale-Nationale | Gouvernement du Québec](#).

Annexes

ANNONCE DE LA TENUE DE LA CONSULTATION

Le tableau suivant présente l'ensemble des différents moyens utilisés, par le MRNF ou par l'organisme responsable, pour diffuser l'annonce de la consultation publique.

Tableau 3 – Description et dénombrement des moyens utilisés pour annoncer la consultation publique

Moyen	Public ciblé	Précisions	Date
Lettre	Titulaires de baux de villégiature	Baux de villégiature situés dans un rayon de 1 500 m des secteurs consultés	7 lettres transmises 18 février 2025
Lettre	Titulaires de baux de piégeage	Détenteurs et détentrices de droit de piégeage touchés par le démantèlement de chemin	17 lettres transmises 18 février 2025
Avis public	Lecteurs et lectrices de quotidiens et d'hebdomadaires	Médias de la municipalité régionale de comté touchée	<i>Le Charlevoisien</i> 19 février 2025
			<i>Le Journal de Québec</i> 19 février 2025
			<i>Le Soleil</i> 19 février 2025

AVIS PUBLIC

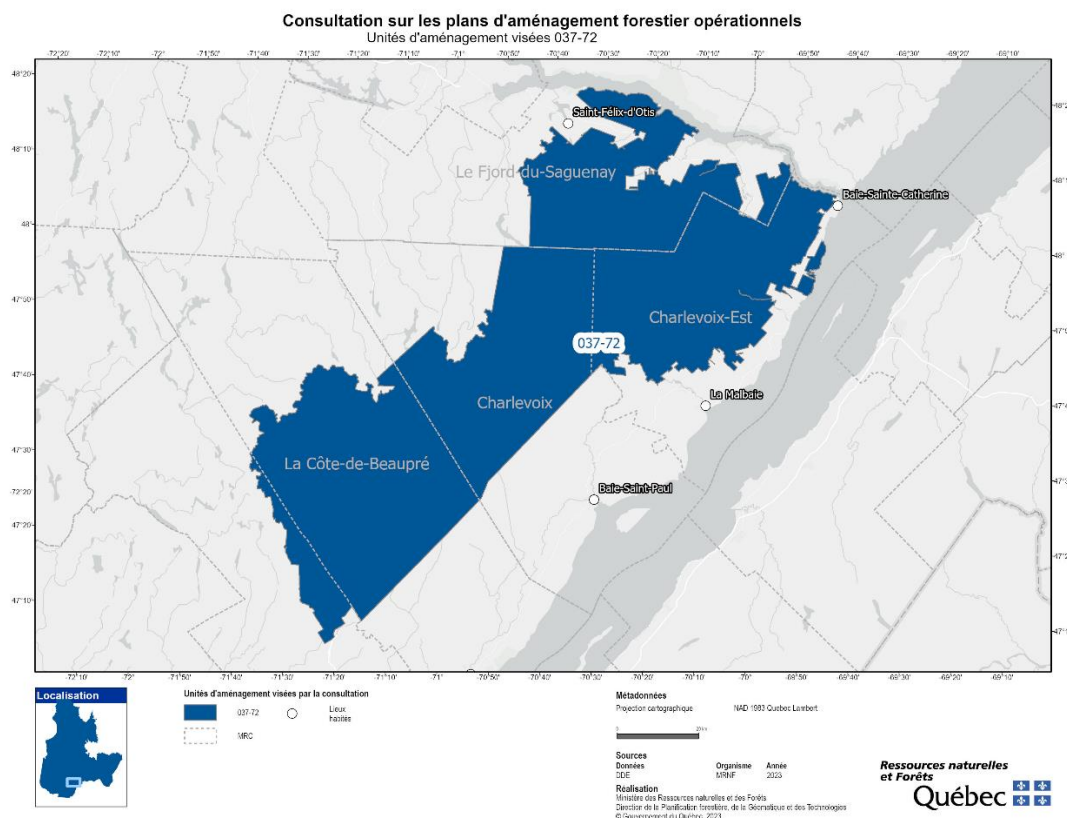
Ministère des Ressources naturelles et des Forêts

CONSULTATION PUBLIQUE ACTIVITÉS D'AMÉNAGEMENT FORESTIER DANS LA CAPITALE-NATIONALE

Du 19 février au 21 mars 2025

Le ministère des Ressources naturelles et des Forêts invite la population à participer à la consultation publique portant sur les modifications prévues du plan d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO) en vigueur sur le territoire public de la région.

Ces modifications portent sur le démantèlement de chemins visés dans le cadre d'un projet de restauration d'habitats fauniques dans Charlevoix. La carte ci-dessous présente le territoire visant les travaux de démantèlement dans l'unité d'aménagement 037-72.



Pour consulter la carte et transmettre vos commentaires : [Québec.ca/consultations-foret-Capitale-Nationale](https://Quebec.ca/consultations-foret-Capitale-Nationale).

Vous avez jusqu'au 21 mars 2025 à 23 h 59 pour transmettre vos commentaires.



SÉANCE D'INFORMATION VIRTUELLE

Les spécialistes du Ministère tiendront une séance d'information virtuelle durant laquelle seront expliqués le projet de démantèlement de chemins forestiers, la façon d'émettre un commentaire et les suites données aux préoccupations émises. Une période de questions des participants et des participantes conclura l'activité.

La séance aura lieu le 25 février 2025 de 12 h à 13 h.

Pour assister à l'activité d'information, il suffit de s'inscrire au plus tard la veille de la séance d'information, à 23 h 59, par courriel : capitale-chaudiere.foret@mrnf.gouv.qc.ca. Des instructions et un lien Internet seront transmis aux personnes inscrites.

COMMUNIQUEZ AVEC NOUS

Le personnel du Ministère est également disponible, sur rendez-vous, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 aux coordonnées suivantes :

Par courriel : capitale-chaudiere.foret@mrnf.gouv.qc.ca

Direction de la gestion des forêts Capitale-Nationale – Chaudière-Appalaches

Téléphone : 418 643-4680, poste 703864

Note : Cette consultation ne permet pas de réviser l'affectation du territoire public ni les droits qui y sont consentis.

ACTIVITÉ D'INFORMATION TENUE

En collaboration avec la Municipalité régionale de comté de Portneuf, une séance d'information virtuelle organisée par le MRNF a été réalisée le 25 février 2025 dans le but de présenter le projet de démantèlement de chemins forestiers, la façon d'émettre des commentaires en ligne et les suites données aux préoccupations émises. Une période de questions des participants et participantes a conclu l'activité. Le projet de démantèlement a aussi été présenté aux participants et participantes de la Table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire de Charlevoix le 11 février 2025.

